



EDITORIAL **D'une élection à l'autre, du S.I.A.E.S. au SIES...**

Chères, chers collègues,

le 2 décembre 2008 vous êtes appelés à voter pour élire les représentants des personnels aux commissions administratives paritaires académiques (CAPA) et nationales (CAPN).

Depuis 1999 le S.I.A.E.S. a été présent à ces élections (2002, 2005) dans l'académie et n'a cessé de progresser en voix et en sièges, obtenant des élus en CAPA des Certifiés et des Agrégés, et se positionnant en deuxième rang chez les professeurs d'EPS dès sa première participation en 2002.

Le S.I.A.E.S. est ainsi devenu en 2005 le **deuxième syndicat de l'académie** pour représenter les professeurs de lycée (hors LP) et collèges, pour les corps des agrégés, des certifiés et des professeurs d'EPS (80 % des personnels de l'académie).

Il fait ainsi partie, à part entière et de façon incontournable, du paysage syndical académique.

Au-delà de cette réussite académique, reconnue même par ses concurrents, le S.I.A.E.S. a rayonné hors de l'académie, par divers moyens, dont particulièrement internet.

Cela a conduit à la création du **SIES** (Syndicat Indépendant de l'Enseignement du Second degré) en 2005 et à l'affiliation à la CAT (Confédération Autonome du Travail), aux côtés du SAGES (Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur) et du SNAIMS (Syndicat National des Infirmiers et Infirmières en Milieu Scolaire).

Si en 2005 les listes nationales « SIES » pour les CAPN avaient été recalées par le Ministère et le Tribunal administratif de Paris, il n'en a pas été de même cette année où, à la surprise générale des autres syndicats, ces listes ont été déclarées recevables suite à la reconnaissance de la **représentativité du SIES au niveau national**.

Vous pourrez donc, le 2 décembre 2008, VOTER pour :

- les listes conduites par le **S.I.A.E.S. (Agrégés, Certifiés, Profs et CE d'EPS)** pour les **CAPA Aix-Marseille**
- les listes conduites par le **SIES (Certifiés et Profs et CE d'EPS)** et le **SAGES - SIES (Agrégés)** pour les **CAPN** toutes ensemble sous la bannière de la **CAT**.
- et, au terme d'un accord récent, pour la liste présentée par le **SPIEN** (Syndicat Pluraliste Indépendant de l'Education Nationale) chez les **PLP**, pour la **CAPN** de ce corps.

Ainsi pleinement reconnus sur le plan académique et national comme interlocuteurs et partenaires à part entière, le S.I.A.E.S., le SIES et le SAGES se présentent à votre suffrage avec la conscience du devoir accompli, en toute indépendance, dans le seul intérêt de la défense des personnels et d'un enseignement correspondant aux valeurs auxquelles nous croyons en matière d'instruction et d'éducation (voir nos professions de foi).

Nous avons agi, en leur temps, contre les réformes Allègre, participé pleinement aux actions concernant les retraites, et étions intervenus dans le débat sur l'Ecole (rapport Thélot) ainsi que sur la loi Fillon. Plus près, nous avons déféré au Conseil d'Etat le décret de Robien sur les remplacements, pour en être déboutés en même temps que le SNES, et participé activement, solidairement, et victorieusement cette fois, à toutes les actions contre les décrets de Robien sur les ORS.

Nous avons interpellé tous les candidats à l'élection présidentielle et reçu des réponses de Madame Royal et Messieurs Sarkozy et Bayrou. Nous avons été auditionnés dans le cadre de la commission Pochard et avons mené une action déterminée, originale et immédiatement efficace, en parallèle avec d'autres, contre le site Note2be, aujourd'hui totalement inoffensif. Reçus à plusieurs reprises à l'Elysée et au Ministère nous avons pu exposer et faire valoir nos points de vue, et tout récemment par le recteur Jean Paul de Gaudemar sur la réforme du lycée (voir p.10).

Nos sites Internet et nos publications peuvent témoigner de cette activité syndicale mais notre fierté principale est d'avoir pu, dans le même temps, répondre à toutes celles et ceux qui nous ont sollicités tout au long de ces dernières années, et consacrer l'essentiel de notre énergie, dans un travail d'équipe constamment renforcé, à la défense des personnels, sur le terrain et au quotidien.

Présents dans toutes les réunions (CAPA, FPMA, GT...) nous avons œuvré dans le cadre du paritarisme, pensons-nous, au mieux de l'intérêt de nos mandants et de l'ensemble des professeurs, sans perdre de vue pour autant le souci de nos élèves, aussi bien pour la défense de cas particuliers que pour la bonne application, au profit de tous, des règles générales mises en place dans l'académie par suite de la déconcentration (barèmes du mouvement Intra, de la Hors Classe...).

Suite page 2

Le 2 Décembre 2008 **Élections professionnelles**
Pour nous permettre de continuer à VOUS REPRÉSENTER et VOUS DÉFENDRE
VOTEZ S.I.A.E.S. - SIES / CAT !

Ce rôle ne devrait d'ailleurs que se renforcer, en particulier pour la mise en place, pour le mouvement Intra 2009, des barèmes et des modalités d'affectation sur la base de la Note du service du BO spécial n° 7 (6 novembre 2008), ouvrant des perspectives requérant toute notre vigilance et, sans doute, des discussions serrées !

Il reviendra à celles et ceux que vous aurez élus, ainsi qu'aux responsables du syndicat, de tenir, face à l'administration, un discours ferme et raisonnable pour faire valoir les droits de chacun, en toute transparence et en toute équité.

Élus et responsables du S.I.A.E.S. s'y engagent évidemment, forts de leur expérience et de la preuve déjà faite jusqu'ici de leurs capacités à répondre aux attentes et aux besoins de services des personnels, attestées par de multiples interventions.

Par nos publications (« *Courrier du S.I.A.E.S.* », au premier chef, « *Lettre du S.I.A.E.S.* ») nous avons largement diffusé nos points de vue et donné des informations utiles à chacun pour l'exercice de sa vie professionnelle (mutations, hors classe, promotions d'échelon...).

En cette année électorale un effort supplémentaire a été engagé, comme il se doit pour tout syndicat en la circonstance, en diffusant des fascicules à portée générale (Vade Mecum de rentrée) ou « ciblés », pour les TZR, les Professeurs d'EPS et les stagiaires IUFM, tous ces documents étant consultables sur notre site internet www.siaes.com. Ils peuvent aussi être obtenus sur simple demande de votre part à un responsable du syndicat (voir organigramme page 16)

Enfin, année électorale y poussant aussi, nous avons « visité » quasiment tous les établissements de l'académie (269 lycées et collèges), dans le cadre de « tournées » de distribution de tracts afin d'avoir la certitude d'être partout connus et pallier ainsi le déficit de notoriété qui s'attache à tout nouveau syndicat, en l'absence de sigle porteur.

Nous avons pu à cette occasion vérifier que beaucoup de collègues, rencontrés au hasard de ces tournées, ont pu ainsi faire connaissance avec le S.I.A.E.S. et le SIES, et d'autres nous confirmer qu'ils avaient déjà lu avec intérêt nos publications, certains nous ayant dit au passage qu'elles disparaissaient parfois assez vite de la salle des professeurs, soit parce que prises par des collègues intéressés, soit parce que « confisquées » par des collègues peu respectueux du pluralisme syndical !

Au final le S.I.A.E.S. et le SIES, forts de leurs actions et de leur activité, s'adressent à vous, chères et chers collègues, pour solliciter votre suffrage et leur confirmer, en les amplifiant, la confiance et l'audience déjà manifestées en 2005, et renforcées depuis.

Jacques Mille et l'équipe du S.I.A.E.S. / SIES

Le SIES / CAT, nouveau venu dans l'arène électorale.

Réactions.

Au soir du 8 octobre 2008 la « découverte » de la reconnaissance de la représentativité nationale du SIES/CAT et de la recevabilité de ses listes (Certifiés et Profs et CE d'EPS) pour les CAPN en vue des élections du 2 décembre 2008, a surpris, jeté le trouble et agité le Landerneau syndical.

Nul ne s'y attendait, semble-t-il, et certains ont immédiatement cherché à discréditer ou dénoncer le SIES.

Qui, en lui collant d'emblée une étiquette d'infamie : « syndicat de droite ».

Qui, en lui prêtant de basses manœuvres pour avoir obtenu cette reconnaissance au prix de tractations politiques, « l'arbitrage » étant remonté jusqu'au cabinet du Ministre, paraît-il.

D'évidence, l'irruption du SIES dans le « champ réservé » des élections nationales n'a pas eu l'heur de plaire, un concurrent nouveau étant toujours un concurrent de trop, gênant et mal venu, même si l'on se dit démocrate, chantre de la diversité et défenseur du pluralisme !

Loin des bureaux parisiens et des apparatchiks syndicaux, des « échos » nous sont ainsi parvenus par le biais de la dépêche d'une agence de presse (l'AEF) et de quelques commentaires téléphonés, bel hommage rendu prouvant que le SIES ne laissait pas indifférent.

Mais qui a peur de Virginia SIES ?

Les uns nous ont ainsi taxés « de droite », voire pire.

Ce sont ceux qui ne conçoivent pas que l'action syndicale puisse être déconnectée d'une appartenance politique à laquelle ils sont eux-mêmes inféodés et qui rejettent l'idée qu'on puisse penser librement, en dehors de cadres idéologiques à la fois rassurants et dépassés. Des conservateurs, en un mot.

Esprits simples ne se posant pas de questions, bons disciples de Manès, ne connaissant que le blanc et le noir, le bien et le mal, le oui et le non, le sel et le poivre...incapables sans doute de saisir les nuances et, fort mauvais pédagogues, dénués de tout esprit critique, ne réagissant que de façon manichéenne ou pavlovienne.

Les autres, et peut être les mêmes, attribuant volontiers à autrui leurs propres pratiques et ne concevant pas la réussite ou la promotion sans accointances, appuis ou interventions, n'ayant trouvé d'autre explication à la reconnaissance du SIES que par des tractations politiques conduites au plus haut niveau !

Esprits simples aussi, se rassurant à bon compte plutôt que de vouloir reconnaître que l'on puisse réussir sans appui ou intervention, mais sur la seule qualité du travail fourni et d'un Mémoire en représentativité apportant tous les éléments probants requis par la loi et la jurisprudence : indépendance, expérience, effectifs et ressources, activité et audience. Aux uns et aux autres que dire, que répondre, que conseiller ?

Aux premiers, de lire attentivement les professions de foi du SIES et ne guère y trouver de quoi alimenter leurs phantasmes, sinon au risque de s'y perdre eux-mêmes.

Aux seconds, d'enquêter fermement sur « l'arbitrage politique » dont aurait bénéficié le SIES, au terme de tractations qu'il aurait conduites au plus haut niveau, pour y perdre leur temps et n'en trouver aucune, évidemment. Mais plutôt de balayer devant leur porte et d'accepter la réalité, en se disant que si le ridicule devait tuer, ils en seraient les premières victimes !

Aux uns comme aux autres, rappelons opportunément le proverbe arabe plein de sagesse :

« *Les chiens aboient, la caravane passe* ».

Le 2 Décembre 2008 Élections professionnelles
Pour nous permettre de continuer à VOUS REPRÉSENTER et VOUS DÉFENDRE

VOTEZ S.I.A.E.S. / S.I.E.S. / CAT !

La NOUVEAUTÉ ...

Le **S.I.E.S.** a été reconnu REPRÉSENTATIF au plan NATIONAL par le Ministère
Le **S.I.E.S.** présentera donc des **LISTES NATIONALES** en vue des **CAPN**.

Par correspondance, ou directement à l'urne, ce jour là :

VOTEZ et FAITES VOTER pour les listes **S.I.A.E.S. - S.I.E.S. / CAT !**

Professions de foi et listes de candidats disponibles sur nos sites internet www.siaes.com et www.sies.fr



AGRÉGÉS, votez ...

Au plan ACADÉMIQUE (CAPA), liste **S.I.A.E.S. / SAGES - S.I.E.S. / CAT**

Au plan NATIONAL (CAPN), liste **SAGES - S.I.E.S. / CAT**

CERTIFIÉS, votez ...

Au plan ACADÉMIQUE (CAPA), liste **S.I.A.E.S. / S.I.E.S. / CAT**

Au plan NATIONAL (CAPN), liste **S.I.E.S. / CAT**

Professeurs et CE d'EPS, votez ...

Au plan ACADÉMIQUE (CAPA), liste **S.I.A.E.S. / S.I.E.S. / CAT**

Au plan NATIONAL (CAPN), liste **S.I.E.S. / CAT**

PLP, Au plan NATIONAL (CAPN), votez pour la liste **SPIEN**

En provençau...

Despiè sa creacioun, en 1998, lou S.I.A.E.S. a publica, à-vegado, d'article en provençau.

Avèn vougu, pèr acò, afourti nosto voucacioun academico, e countribuï, un brigoulet, à defèndre e espandi la Lengo Nostro.

Coume le veirès en mai d'acò, lou SIAES es lou soulet sindicat à avè un prouffesseur de provençau sus sa tiero « Certificat », tamben pèr la CAPA que pèr la CAPN (sus la tiero SIES / CAT).

Souveton que tóuti que soun estaca à noste patrimòni linguisti s'afeciounaran de ié faire gramaci e de vouta pèr si tiero academico e naciounalo lou 2 de desèmbre.

E perqué sian pas un sindicat coume lis autre, manda aqueste rampèu à tóuti, en lengo dóu terraire...

Se voulès, coume iéu, trouva un sindicat

I respounsable sèmpre lèst pèr counseia

Au licèu, au coulègo, de segur avès que de cerca

E tant lèu, car coulègo, quaucun vous respoutra :

Sian aquí, poudès tout demanda !

Eleno Colin Deltrieu

Candidato sus li tiero dóu S.I.A.E.S. e dóu SIES.
Coulègo, lou 2 de desèmbre, lou S.I.A.E.S. et lou SIES fan founs sus vous. GRAMACI

Les Commissions Paritaires : à quoi ça sert ?

Le 2 décembre vous allez élire des commissaires paritaires qui siégeront durant 3 ans (ou peut être plus) dans des Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) et nationales (CAPN) .

A quoi servent ces commissions ? Et ces commissaires paritaires ? Et qu'y feront-ils ?

Composées pour moitié par des représentants de l'Administration (personnels de l'Administration, inspecteurs, chefs d'établissement) et pour moitié par les professeurs que vous allez élire, **ces commissions jouent un rôle essentiel dans le déroulement de votre vie professionnelle.**

Elles illustrent le « **paritarisme** » qui permet aux représentants des personnels, par le biais des syndicats dont ils font partie, de travailler avec l'Administration dans le respect des textes fixés par la loi et les règlements.

Elles permettent la **transparence par un contrôle effectif et vigilant de tous les actes administratifs concernant les personnels**, avec avis consultatif.

Elles constituent un **élément fort du « dialogue social » auquel nous tenons tous, et qui se trouve menacé par de récents projets.**

Elles sont **compétentes et consultées dans tous les domaines de votre carrière :**

- avancement d'échelon
- promotion à la hors classe
- révision de note administrative
- vérification des barèmes
- mutations inter et intra académiques
- conseil de discipline ou de licenciement (le cas échéant)...
- changement de corps
- affectation des stagiaires IUFM
- congés formation
- postes adaptés
- titularisation des stagiaires

Des Groupes de travail (GT), comprenant des élus en CAP, sont également constitués pour traiter de différents problèmes en cours d'année.

Votre intérêt est donc d'élire des représentants du personnel compétents, dévoués, disponibles et prêts à défendre vos droits, que vous soyez syndiqué(e) ou non.

Tel est le cas des candidats du **S.I.A.E.S.**, du **SIES** et du **SAGES** qui sont prêts, avec le concours actif des responsables de ces syndicats, à jouer leur rôle d'intermédiaire et « d'avocats » des professeurs, dans une conjoncture de plus en plus floue, face à une Administration trop souvent imbue de son pouvoir et sûre d'elle... mais à qui il arrive cependant de se tromper et qu'il faut donc contrôler !

Les commissaires paritaires que vous élirez et les responsables du **S.I.A.E.S.**, du **SIES** et du **SAGES** s'engagent en ce sens, comme ils l'ont déjà fait jusqu'ici.

Forts de leur expérience, ils seront à l'écoute de chacun, disponibles et joignables à tout moment, vous donnant leurs coordonnées personnelles (voir notre organigramme), signe qui ne trompe pas du souci de proximité qui est le nôtre et que nous mettons réellement en œuvre.

Ni fonctionnaires syndicaux (nos horaires ne sont pas des horaires de bureau !), ni apparatchiks, mais professeurs de terrain, les candidats du **S.I.A.E.S.**, du **SIES** et du **SAGES** sont **des professeurs comme vous, parmi vous, au contact de la réalité quotidienne de notre métier.**

Ils méritent votre confiance et vous en remercier par avance.

IUFM

Pour sa première participation à l'élection au Conseil Pédagogique et de la Vie Etudiante de l'IUFM d'Aix Marseille (Collège des Usagers) la liste **S.I.A.E.S. - SIES - CAT** s'est d'emblée placée en 3ème position en obtenant **16,47 % des suffrages et un siège.**

Le collège des usagers comprenant les PE1* et PE2* et les PCL1* et PCL2*, ce résultat est d'autant plus satisfaisant que le **S.I.A.E.S. - SIES - CAT** ne s'adresse par nature qu'aux PCL1 et PCL2, contrairement aux autres organisations en lice qui syndiquent l'ensemble de ces personnels. Aussi, la proportion de suffrages obtenus parmi les électeurs PCL1 et PCL2 est-elle probablement très supérieure aux 16,47 % obtenus sur l'ensemble des électeurs. Une analyse plus fine sera publiée ultérieurement.

Nous remercions les collègues qui ont accepté de figurer sur notre liste contribuant ainsi à cet excellent résultat, ainsi que l'ensemble des stagiaires et étudiant(e)s qui nous ont manifesté leur soutien et leur confiance en portant leur suffrage sur la liste **S.I.A.E.S. - SIES - CAT.**

* PE : Professeurs des Écoles (PE1 = étudiant(e)s) (PE2 = stagiaires)

* PCL : Professeurs de Collège et de Lycée (PCL1 = étudiant(e)s) (PCL2 = stagiaires)

Liste **S.I.A.E.S. - SIES - CAT** : **16,47 %** **1 siège**

Liste FSU :

46,47 % 3 sièges

Liste URSDEN - FERC - CGT :

25 % 1 siège

Liste SE - UNSA :

12,06 % 1 siège

Élus **S.I.A.E.S. - SIES - CAT** au CPVE de l'IUFM d'Aix Marseille (Collège des Usagers) :

Adrien BLET : Professeur Certifié de SVT Stagiaire

Émilie PONS : Professeur Certifié de SVT Stagiaire

Les collègues stagiaires et les étudiant(e)s ont montré la voie...

Aux titulaires de confirmer le 2 Décembre 2008,

en votant pour les listes ACADEMIQUES (CAPA) et NATIONALES (CAPN)

présentées par le S.I.A.E.S., le SIES - CAT et le SAGES - CAT !

Jean-Baptiste Verneuil

Responsable IUFM du S.I.A.E.S. - SIES - CAT Trésorier et Co-responsable Certifiés du S.I.A.E.S.

AGRÉGÉS

Maintien et défense du concours national de l'Agrégation
Reconnaissance du haut niveau de qualification de ce diplôme
Enseignement en priorité en Lycée (1^{ère} et Terminale) et STS
Droit prioritaire pour les agrégés en collège à enseigner en Lycée, s'ils le désirent *
Service mixte (Secondaire / Supérieur) sur volontariat
Revalorisation indiciaire généralisée, pour rattraper le retard accumulé
Accès élargi à la Hors Classe, sur barème clair
Amélioration des débuts de carrière
Extension du droit à la formation continue
Redéfinition claire et réduction des services des PRAG

* Le S.I.A.E.S., le SIES et le SAGES ont été les **seuls syndicats** à signer la pétition lancée par la Société des Agrégés demandant une **affectation prioritaire des agrégés en Lycée, avec bonification significative.**

Cette demande a été entendue et reprise par le Ministère dans la Note de service du Mouvement 2009.

L'an dernier le S.I.A.E.S. avait été le **seul syndicat** à proposer, pour le mouvement Intra académique, une **majoration de la bonification pour les agrégés souhaitant enseigner en Lycée, proposition repoussée par tous les autres syndicats et non adoptée de ce fait par l'administration.**

QUI défendait alors les Agrégés ?

Cette année, le S.I.A.E.S., fort des consignes de la note de service, beaucoup plus directives que l'an dernier, **redemandera avec force, lors de l'élaboration du barème intra académique, une majoration significative de la bonification « Agrégé demandant un lycée ».**

On verra alors QUI défend vraiment les Agrégés.

AGREGES, le S.I.A.E.S., syndicat « académique » est à même de vous représenter et vous défendre, comme il l'a fait jusqu'ici, pour toute la gestion de votre carrière dépendant du Rectorat.

Le SIES et le SAGES, syndicats « nationaux » pourront en faire de même, avec votre soutien, pour tout ce qui est encore du ressort d'une gestion nationale.

AGRÉGÉS, vous pouvez donc, en toute confiance, voter...

Au plan **ACADÉMIQUE** (CAPA), liste **S.I.A.E.S. / SAGES - S.I.E.S. / CAT**

Au plan **NATIONAL** (CAPN), liste **SAGES - S.I.E.S. / CAT**

**Ne dispersez pas vos voix
sur des syndicats qui ne défendent les agrégés que du bout des lèvres ...**

CAPA Liste présentée par le **S.I.A.E.S.** soutenue par le **SAGES** et le **S.I.E.S.** affiliés à la **CAT**

Nom, prénom	Discipline	Affectation
Hors classe		
1 JASSEY Dominique	Sc. Vie et Terre	Lycée J. Perrin MARSEILLE 13
2 LIEUTAUD Jean Louis	Anglais	Lycée Saint Charles MARSEILLE 13
Classe normale		
1 BOGEY Frédéric	Génie Méca. Prod.	Lycée A. de Craponne SALON de Pce 13
2 LABIT Marie Françoise	Lettres classiques	Lycée Thiers MARSEILLE 13
3 ROYNARD Denis	Physique	Ecole Centrale MARSEILLE 13
4 LECOQ Sandrine	Sc. Vie et Terre	Lycée Périer MARSEILLE 13
5 NEMOZ Fabrice	Educ. Physique et Sportive	ZR Sud Est 13 Clg Arenc Bachas MARSEILLE 13
6 LAISSUS Olivier	Educ. Musicale	Lycée A. Benoit L'ISLE sur la Sorgue 84
7 MANUEL Pierre	Philosophie	Lycée Thiers MARSEILLE 13
8 ROUX Didier	Mathématiques	Clg A. Malraux FOS sur mer 13
9 BNSAHIN REMIDI Nathalie	Anglais	Clg M. Borrelly DIGNE les bains 04
10 VAGNEUR Nicole	Mathématiques	Lycée Joliot Curie AUBAGNE 13
11 DESLANDRE Silvia	Allemand	ZR Nord Est 13 Clg Mignet AIX en PCE 13
12 MIRABEL Fabienne	Mathématiques	Lycée privé St Joseph La Madeleine MARSEILLE 13
13 BOYER Daniel	Electrotech.	Lycée A. Artaud MARSEILLE 13
14 MANCINI Olivier	Mathématiques	Lycée A. Benoit L'ISLE sur la Sorgue 84
15 BEAUDIN Sandrine	Sc. Vie et Terre	ZR Sud Est 13 Lycée Saint Exupéry MARSEILLE 13
16 RACON Jean	Mathématiques	Lycée Thiers MARSEILLE 13

CERTIFIÉS

Reconnaissance des diplômes acquis
Revalorisation indiciaire généralisée
Amélioration des débuts de carrière

Maintien des concours nationaux de recrutement
Bonification indiciaire pour les bi-admissibles
Accès à la Hors Classe élargi

Extension du droit à la formation continue

Création d'une classe exceptionnelle ou d'un 12^{ème} échelon

Promotion dans le corps des Agrégés sur des critères objectifs et un barème clair

Redéfinition claire et réduction des services des PCRE

CERTIFIÉS, parce que votre carrière est pratiquement toute gérée dans l'Académie, le S.I.A.E.S., syndicat « académique », peut répondre, comme il l'a fait jusqu'ici, à toutes vos attentes et traiter tous vos problèmes.

C'est donc en toute confiance que vous pouvez voter pour la liste du S.I.A.E.S. et des élus qui sauront vous défendre en CAPA. Et également voter pour la liste du SIES (CAPN) qui en fera de même au plan national pour ce qui reste de la gestion des Certifiés à ce niveau.

CERTIFIÉS, votez en toute confiance...

Au plan **ACADÉMIQUE** (CAPA), liste **S.I.A.E.S. / S.I.E.S. / CAT**

Au plan **NATIONAL** (CAPN), liste **S.I.E.S. / CAT**

CAPA Liste présentée par le **S.I.A.E.S.** soutenue par le **S.I.E.S.** affiliés à la **CAT**

Nom, prénom	Discipline	Affectation
Hors classe		
1 GARCIN Jean Paul	<i>Lettres classiques</i>	Lycée J. Monnet VITROLLES 13
2 PHAURE Françoise	<i>Lettres classiques</i>	Clg Roy d'Espagne MARSEILLE 13
3 SEINTURIER Pierre	<i>Mathématiques</i>	Lycée D. Villars GAP 05
4 BRIDELANCE Dominique	<i>Allemand</i>	Clg Arc de Meyran AIX en Pce 13
5 LALAIN Jean Loup	<i>Sc. Vie et Terre</i>	Clg Grande Bastide MARSEILLE 13
6 LIBERA Nicole	<i>Documentation</i>	ZR Nord Est 13 Lycée Vauvenargues AIX en Pce 13
Classe normale		
1 VERNEUIL Jean Baptiste	<i>Sc. Vie et Terre</i>	Clg Versailles MARSEILLE 13
2 CANONGE Fabienne	<i>Educ. musicale</i>	Clg A. Malraux FOS sur mer 13
3 VOIRIN Virginie	<i>Sc. Vie et Terre</i>	Clg E. Quinet MARSEILLE 13
4 LLERAS Thomas	<i>Physique-Chimie</i>	Clg Versailles MARSEILLE 13
5 BERNARD Véronique	<i>Lettres modernes</i>	Lycée M. Pagnol MARSEILLE 13
6 SAINT PIERRE Jacques	<i>Histoire Géographie</i>	Lycée A. Artaud MARSEILLE 13
7 COLIN DELTRIEU Hélène	<i>Provençal</i>	ZR Nord Est 13 Lycée M.M. Fourcade GARDANNE 13
8 SAMPSONI Cécile	<i>Educ. Musicale</i>	Clg Mauzan GAP 05
9 JEAN Yvan	<i>Mathématiques</i>	Lycée V. Hugo CARPENTRAS 84
10 JEANPIERRE Sandrine	<i>Histoire Géographie</i>	Lycée Climatique d'altitude BRIANCON 05
11 REMIDI Farid	<i>Technologie</i>	Clg Gassendi DIGNE les bains 04
12 KMIECKOWIAK Thomas	<i>Mathématiques</i>	Lycée P.G. de Gennes DIGNE les bains 04
13 BONNEFON Jean Luc	<i>Technologie</i>	Clg A. Daudet CARPENTRAS 84
14 MARIVOET Virginie	<i>Lettres modernes</i>	ZR Gap Lycée D. Villars GAP 05
15 MILLET Laurent	<i>Physique Chimie</i>	Lycée V. Hugo CARPENTRAS 84
16 BERNARD André	<i>Technologie</i>	Clg Lou Garlaban AUBAGNE 13
17 PATRIS Stéphanie	<i>Physique appliquée</i>	Clg D. Milhaud MARSEILLE 13
18 DEL BUEY Jean Louis	<i>Hôtellerie</i>	Lycée Hôtelier Régional MARSEILLE 13
19 MATOS Bernadette	<i>Espagnol</i>	ZR Sud Est 13 Clg D. Milhaud MARSEILLE 13
20 GRAU Jean Philippe	<i>Lettres modernes</i>	Lycée Pasquet ARLES 13
21 SINGLANDE Corinne	<i>Physique Chimie</i>	Collège de ROUSSET 13
22 FAUCONNET Vincent	<i>Mathématiques</i>	Clg Y. Montand ALLAUCH 13
23 CARDEN Christiane	<i>Sc. Vie et Terre</i>	Clg Saint Eutrope AIX en PCE 13
24 GIMENEZ Jérôme	<i>Histoire Géographie</i>	Clg E. de Mirabeau MARGNANE 13
25 CASSAND Michèle	<i>Philosophie</i>	Lycée V. Hugo MARSEILLE 13
26 PADILLA Jean Louis	<i>Espagnol</i>	Lycée M.M. Fourcade GARDANNE 13
27 ROBERT Magali	<i>Sc. Vie et Terre</i>	Clg M. Robespierre PORT SAINT LOUIS du Rhône 13
28 METENIER Michel	<i>Histoire Géographie</i>	Clg Le Petit Prince GIGNAC la Nerthe 13
29 PATAILLE Florence	<i>Economie Gestion</i>	Lycée Saint Charles MARSEILLE 13
30 MAILLOU Hervé	<i>Génie Méca. Prod.</i>	Lycée P. Mendès France VITROLLES 13
31 SCHNEIDER Monique	<i>Histoire Géographie</i>	Lycée Saint Charles MARSEILLE 13
32 DJARAYAN Claudette	<i>Allemand</i>	Lycée M.M. Fourcade GARDANNE 13

Professeurs et CE d'EPS

Reconnaissance des diplômes acquis
Revalorisation indiciaire généralisée
Accès à la Hors Classe élargi

Maintien des concours nationaux de recrutement
Amélioration des débuts de carrière
Extension du droit à la formation continue

Création d'une classe exceptionnelle ou d'un 12^{ème} échelon

Intégration dans le corps des Certifiés avec les mêmes perspectives de carrière

Promotion dans le corps des Agrégés sur des critères objectifs et un barème clair

Réduction du service hebdomadaire à 18 h et maintien de l'AS

Pour une meilleure garantie et prise en compte des « risques du métier » et de l'âge

Pour une EPS qui redonne du sens aux activités physiques, contre la paperasserie

Pour des équipements sportifs décents partout pour l'épanouissement du sport à l'école

Redéfinition et réduction des services hors établissement et dans le Supérieur

Pour la 3^{ème} fois le S.I.A.E.S. présente une liste EPS et sollicite votre suffrage. Depuis sa création le S.I.A.E.S. a développé son implantation dans le corps des professeurs d'EPS. Cela avait permis de présenter une liste en 2002 qui s'était d'emblée positionnée au deuxième rang, devançant le SGEN et FO, sans pour autant obtenir un siège en CAPA, par suite d'un mode de calcul inique qui attribue le dernier siège en balance au syndicat qui a déjà les autres sièges ! Ainsi avec 16 voix le SNEP avait-il eu le siège en question, alors qu'avec 68 le S.I.A.E.S. n'en avait eu aucun. Même schéma en 2005, malgré une progression en voix du S.I.A.E.S., devançant très largement les listes FO et SE/UNSA.

C'est pour « briser » ce monopole syndical que le S.I.A.E.S. fait appel à tous les professeurs d'EPS désireux de voir vivre le pluralisme en CAPA. Il en va de la démocratie et de l'intérêt même de tous les professeurs d'EPS qui seront d'autant mieux défendus que l'aiguillon de la concurrence et du contrôle, autre que celui de l'administration, pourra s'exercer au sein de la CAPA.

Il nous faut pour cela doubler quasiment notre score de 2005, challenge « sportif » que nous nous sommes donné et auquel nous ne parviendrons qu'avec l'aide de celles et ceux que nous aurons convaincus du bien fondé de notre démarche, adhérents et sympathisants du S.I.A.E.S., mais aussi au-delà, en appelant à ne pas disperser les voix sur des listes incomplètes et aux chances très limitées, comme il ressort des résultats antérieurs, à partir desquels la liste du S.I.A.E.S. apparaît bien comme la seule alternative crédible.

	1999	2002	2005	2008
S.I.A.E.S.	Pas de liste	68	72	Liste complète
SGEN	39	40	Pas de liste	Pas de liste
FO	33	24	14	Liste incomplète
SE / UNSA	Pas de liste	Pas de liste	36	Liste incomplète
	S.I.A.E.S. 0	S.I.A.E.S. 68	S.I.A.E.S. 72	
	SGEN + FO 72	SGEN + FO 64	FO + SE/UNSA 50	

**Professeurs et CE d'EPS,
votez ...**

Au plan **ACADÉMIQUE** (CAPA),
liste **S.I.A.E.S. / S.I.E.S. / CAT**

Au plan **NATIONAL** (CAPN),
liste **S.I.E.S. / CAT**

Nous comprenons que l'on puisse voter pour d'autres listes, incomplètes, que celle du S.I.A.E.S., par conviction ou sympathie. Mais il est clair, ce faisant, que c'est renforcer objectivement le syndicat majoritaire, en dispersant les voix. Comme il est tout aussi clair que seule la liste du S.I.A.E.S. est à même d'emporter LE siège qui permettrait « d'aérer » la CAPA, avec des élus en qui vous pouvez avoir confiance pour vous représenter et vous défendre, sans condition aucune, ni engagement de votre part, mais simplement pour que vivent la démocratie et le pluralisme syndical, et que service soit rendu à tout collègue qui nous le demanderait.

Votre carrière étant pratiquement toute gérée dans l'Académie, le S.I.A.E.S., syndicat « académique » est à même de s'occuper de vous et de vos problèmes, de vous représenter et de vous défendre, comme il l'a fait pour beaucoup jusqu'ici, en particulier pour les TZR. Notre présence en CAPA ne fera que renforcer cette action.

Notre ambition est ainsi, grâce à vous, grâce à votre voix, de faire entendre UNE AUTRE VOIX en CAPA pour vous défendre et défendre notre discipline, nul ne pouvant prétendre en être le seul à le faire !

La démocratie exige le pluralisme, et le bon sens le veut.

Parce que vous refusez toute main mise syndicale et êtes partisan de la diversité qui enrichit...

CAPA Liste présentée par le **S.I.A.E.S.** soutenue par le **S.I.E.S.** affiliés à la **CAT**

Nom, prénom		Affectation	
Hors Classe P EPS Classe exceptionnelle CE EPS			
1	D'ORNANO Michèle	P EPS	Lycée J. Monnet VITROLLES 13
2	LAMOOT Bernard	CE EPS	Clg J. de La Fontaine GEMENOS 13
Classe normale P EPS Hors classe et Classe normale CE EPS			
1	BARRAL Jean Luc	P EPS	Lycée D. Diderot MARSEILLE 13
2	CORNEILLE Christophe	P EPS	Clg F. Léger BERRE l'Etang 13
3	DESCHAMPS Dominique	CE EPS	ZR Sud Est 13 Lycée de la Méditerranée LA CIOTAT 13
4	PONCE Odile	P EPS	Clg des Chartreux MARSEILLE 13
5	ROUBAUD Loïc	P EPS	Lycée l'Empèri SALON de Pce 13
6	BELMAS Jean Paul	P EPS	LP Domaine d'Eguilles LE PONTET 84
7	GUERRIER Marie Christine	P EPS	Clg F. Léger BERRE l'Etang 13
8	VITALE Pascal	P EPS	ZR Sud Est 13 LP F. Mistral MARSEILLE 13
9	BRUNA Jacques	P EPS	ZR Nord Est 13 Clg A. Camus LA TOUR d'AIGUES 84
10	DIAN Rémy	P EPS	ZR Sud Est 13 Clg H. Barnier MARSEILLE 13

**Pour le pluralisme syndical,
Pour être représenté(e) par des ELUS proches de vous,
Pour la défense de vos intérêts matériels et moraux
et d'un enseignement de qualité**

Mardi 2 Décembre 2008

VOTEZ pour les listes *S.I.A.E.S.* et *SIES*

Voter pour le *S.I.A.E.S.* - *SIES* / CAT, c'est voter pour :

Un syndicat **JEUNE**, mais néanmoins **expérimenté** et **représentatif**.

Un syndicat **ACADEMIQUE**, de proximité,
présent désormais au niveau **NATIONAL**

par l'intermédiaire du *SIES* et du **SAGES**, dans le cadre de la **CAT**.

Un syndicat **INDEPENDANT**, totalement libre de toute obédience.

Ce sont là notre **ORIGINALITE**, notre **FORCE** et notre **AVENIR...**
pour vous servir.

Le *S.I.A.E.S.* / *SIES*, un syndicat qui veut :

- Rompre avec le conformisme pédagogique et la pensée unique.
➤ *Parler vrai, en bannissant langue de bois et préjugés idéologiques.*
- Dénoncer les dérives des pseudo pédagogues de l'Education et les réformes qu'ils inspirent au détriment des savoirs disciplinaires.
➤ *Réaffirmer la primauté du savoir et de la transmission des connaissances par des spécialistes formés par l'Université.*
- Dénoncer le mythe égalitariste des classes hétérogènes.
➤ *Proposer aux élèves des cursus différenciés avec des effectifs par classe modulés.*
- Dénoncer le laxisme et la démagogie.
➤ *Restaurer la vraie démocratie, une nécessaire discipline, le sens de l'effort et l'élitisme républicain.*

Parce que nous voulons être, et rester, des professeurs, et non devenir des animateurs socio-culturels...

Le **S.I.A.E.S. / SIES** veut, en dénonçant l'avalanche de réformes dévalorisantes et nous promettant toutes la solution à l'échec scolaire :

- Redonner à l'enseignement la qualité que la massification lui a fait perdre,
- Séparer clairement l'enseignement des activités péri-éducatives,
- Remettre l'École sur les rails de sa finalité :
 - la transmission du savoir qui est l'INSTRUCTION
 - l'apprentissage de la citoyenneté qui est l'EDUCATION
- La réinstitutionnaliser dans son autorité et son indépendance, dans le cadre du service public, ce qui est la vraie LAICITE.

Le S.I.A.E.S. / SIES, un syndicat qui combat :

- La dévalorisation financière et morale qui touche tous les personnels (perte de pouvoir d'achat, recul de l'âge de la retraite et amputation de son montant...).
- La redéfinition et la mise en cause de nos services et de nos statuts.
- Les remplacements de courte durée imposés par les chefs d'établissement.
- L'attribution d'heures supplémentaires au détriment de postes ou conduisant à multiplier les services partagés.
- La détérioration de nos conditions de travail et de vie, conséquente à des réformes empilées et à la montée des incivilités.
- La sujétion croissante aux chefs d'établissement et aux pressions des parents
- La flexibilité en marche des emplois, avec la multiplication des services partagés, pour les titulaires en poste fixe et les TZR.
- La précarisation des personnels qui en découle et le recours de plus en plus fréquent à des contractuels.

Le S.I.A.E.S. / SIES, un syndicat qui demande :

- *Le respect de la dignité des personnels.*
- *Une réelle revalorisation indiciaire pour tous et le réexamen des conditions d'accès à la retraite.*
- *Le respect des statuts, droits et devoirs de chacun.*
- *Des remplacements de courte durée effectués sur la seule base du volontariat.*
- *Des heures supplémentaires limitées, et non utilisées pour supprimer des postes ou créer des services partagés.*
- *De mettre un terme à l'inflation de réunions.*
- *Le respect de la liberté pédagogique et un travail en équipe librement consenti.*
- *La suppression du passage automatique en classe supérieure et le respect des conseils de professeurs décidant en collégialité.*
- *La limitation des services partagés.*
- *La révision, pour les améliorer, des conditions d'exercice et des indemnités des TZR.*
- *La création de postes pourvus par concours statutaires.*

Pour toutes ces raisons, si vous en êtes d'accord, le Mardi 2 Décembre 2008

Vous pouvez, vous devez VOTER S.I.A.E.S. - SIES / CAT

RÉFORME DU LYCÉE

Le S.I.A.E.S. et le SIES ont été reçus le 23 octobre 2008 par Monsieur Jean Paul de GAUDEMAR, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chargé du pilotage de la « réforme du lycée » mise en chantier par Monsieur Xavier DARCOS, ministre de l'Education nationale. Au cours de l'heure et demie consacrée à ce sujet Monsieur de Gaudemar a exposé les objectifs et les grandes lignes de la réforme en cours, et répondu à nos questions.

Un compte rendu complet de cette audience a été donné dans la « Lettre@ du S.I.A.E.S. » du 10 Novembre 2008 (téléchargeable sur notre site www.siaes.com). Vous y trouverez l'exposé du Recteur sur la réforme, étant acquis pour lui que « l'exercice n'est pas terminé », « la réforme se faisant par étapes avec les partenaires impliqués dans la réflexion ».

Nous ne donnons ici que la partie relative aux positions du S.I.A.E.S. et du SIES, prises après le « Point d'étape » du Ministre tenu le 21 octobre, avec, en insertion, les réponses apportées par le Recteur. Ce qui suit comprend donc le texte que nous avions préparé en vue de cette audience et, *en italiques*, les propos ou réponses de Monsieur de Gaudemar (ne couvrant pas la totalité du champ de notre propos, faute de temps).

Nous rappelons que le S.I.A.E.S. et le SIES ont été jusqu'ici « observateurs » mais aussi que des propositions avaient été faites devant la Commission Pochard et le sujet abordé dans les éditoriaux du « *Courrier du S.I.A.E.S.* » n° 37 et du « *Courrier du SIES* » n° 2, en particulier sur la base du texte « Points de convergence » du 11 juin 2008.

Nous rappelons aussi au passage que les signataires de ces « Points de convergence » (SNALC, SNES, SNEP, SGEN, SE UNSA) ont alors accepté le principe de la réforme et sont donc « parties prenantes » de la réflexion en cours, et ce même si certains s'en sont dégagés momentanément pour la galerie et d'autres continuent d'y participer... tout en ne cessant de la dénoncer !

Ne voulant pas suivre les « rumeurs » qui ont circulé nous étions dans l'attente d'informations précises, au-delà des formulations générales et des intentions (feuille de route, points de convergence, point d'étape du 17 juillet).

A la suite de la **conférence de presse du Ministre du 21 octobre**, si de nombreux points ont été précisés, dans le sens évidemment indiqué dans les déclarations initiales (choix des élèves, semestres, modules, accompagnement), il restait encore néanmoins beaucoup d'incertitudes et d'interrogations. L'audience du 23 octobre nous a permis, suite à l'exposé de Monsieur de Gaudemar et à ses réponses à nos questions, d'éclaircir certains points, mais aussi de constater que tout n'était pas encore arrêté.

Nos remarques, suite à la conférence de presse du Ministre (21 octobre).

Le S.I.A.E.S. et le SIES : - ne sont pas contre le principe d'une réforme concernant le lycée,
- ne mettent pas en cause l'intention finale de la réussite de tous les élèves (formulation obligée),
- mais ne sont pas non plus adeptes de « la réforme pour la réforme » au nom de la condamnation du statu quo et parce que les élèves ont des « attentes ».

Toute réforme doit s'inscrire dans un projet global de reconstruction ou de refondation.

- approbation dans ses grandes lignes de la réforme du Primaire,
- mais inquiétude car « rien » n'est prévu pour le Collège qui est le maillon faible du système : **toute réforme du lycée risque d'être bancale s'il n'y a pas eu, préalablement, une réelle refondation du Collège et si nombre d'élèves arrivent toujours en Seconde avec des handicaps quasi insurmontables, ou nécessitant du rattrapage** (on serait alors dans le schéma connu du Collège devant réparer les insuffisances de l'Ecole primaire, du Lycée devant rattraper celles du Collège, et de l'Université celles du Lycée, dans une dévalorisation générale de l'enseignement),
- réforme du Lycée, en cours.

Le S.I.A.E.S. et le SIES sont persuadés que le **problème essentiel est celui de la Seconde de détermination** dont on a constaté, y compris le Ministre, les limites, sinon l'échec (idem pour l'aide individualisée) quand on nous avait dit, à l'origine, qu'elle devait résoudre tous les problèmes d'orientation (cf redoublements, orientation vers 1^{ère} et Terminale). Repenser la Seconde pour améliorer l'orientation nous paraissait une nécessité. La question est de savoir si le projet actuel y concourt.

Trois axes nous paraissent guider la réforme :

- 1 / l'un, non affiché, de faire des économies en « rationalisant » le système et l'organisation,
- 2 / l'autre, plus explicite, visant à modifier l'organisation traditionnelle des classes et de l'année scolaire,
- 3 / le dernier enfin, pour faire en sorte de répondre aux « **besoins, attentes, aspirations, souhaits** » des élèves.

Sur le 1^{er} axe : on peut y souscrire en tant que contribuables, mais à la condition expresse que les économies réalisées soient redistribuées aux personnels en place (**revalorisation**) de manière générale et sans recours systématique aux heures supplémentaires, ainsi que sans préjudice pour la qualité de l'enseignement.

Sur le 2^{ème} axe : c'est un **choix qui implique de très importantes conséquences sur les conditions de travail des personnels (professeurs et personnels de direction et d'encadrement) dont il faudra tenir compte.**

Sur le 3^{ème} axe : nous ne souscrivons pas au fait que l'on doive absolument partir des « besoins, attentes, aspirations, souhaits » des élèves (plus que jamais « au centre ») pour définir une réforme (même si l'on doit les considérer et éventuellement y répondre), mais plutôt des **besoins de la Nation** définis par les impératifs d'une **Ecole de la République** qui ne soit pas seulement construite sur les « besoins, etc », sinon les envies... de la jeunesse. Il peut certes y avoir coïncidence, mais nous n'acceptons pas l'idée qu'il faille uniquement partir des « besoins » du consommateur (élève - parents) pour déterminer la « production » du service public d'instruction et d'éducation, mais d'une vision plus large que ce « marché primaire » en tenant compte que l'élève du lycée n'est pas encore un étudiant et qu'il a, de toutes façons, des attentes contradictoires : ainsi de son désir de choix libre et de son besoin d'accompagnement et d'encadrement.

Réponse du Recteur : *Ce sont bien les besoins de la Nation qui sont pris en compte dans le cadre des objectifs fixés à Lisbonne : 80 % d'une classe d'âge au niveau du Baccalauréat et 50 % d'étudiants au niveau Licence. De plus il faut tenir compte des désirs exprimés par les élèves, en particulier pour avoir des choix d'orientation plus ouverts qu'ils ne le sont aujourd'hui avec la Seconde actuelle où le choix est finalement très limité (97 % des élèves prenant la seconde langue vivante, il ne reste plus qu'une possibilité de choix, définitif sur l'année).*

Sur ces fondements nous ne sommes pas persuadés que le système proposé avec les modules soit une réponse définitive et radicale à tous les problèmes, même si nous ne sommes pas hostiles a priori au principe des modules, et que ne rien

faire serait sans doute coupable. Cela dit **la réalité s'impose avec les « décisions » déjà annoncées** sur l'architecture de la réforme, sachant que le S.I.A.E.S. et le SIES ne sont pas systématiquement contre tout ce qui peut être envisagé.

Nous actons les points suivants :

I / que « tout n'est pas à jeter » de ce qui existe :

- **maintien des programmes et des horaires nationaux** (mais ces derniers pour partie « modulables » par les établissements dans le cadre d'une autonomie élargie à laquelle nous ne souscrivons pas) .

- **maintien du Baccalauréat**, non remis en cause pour l'instant, mais qui ne pourra pas, à nos yeux, échapper à une réforme par suite de l'organisation en modules.

M. de Gaudemar affirme qu'on ne touchera pas au Baccalauréat, mais admet qu'il devra « évoluer » en fonction de la nouvelle organisation du cycle terminal.

- **définition des enseignements généraux précisée** (socle) avec Histoire Géographie et Sciences expérimentales, levant certaines craintes, mais sur quels horaires par discipline ?

M. de Gaudemar dit avoir été très étonné par certaines rumeurs - à un moment il a même entendu que tout devait être supprimé ! - , ou la déformation de certains de ses propos. Concernant les horaires des enseignements généraux, il insiste sur le fait que l'on a augmenté leur volume, ce qui laisse un peu plus de marge pour la répartition horaire par discipline, non arrêtée à ce jour.

- **pas de modification du caractère hebdomadaire du travail des enseignants**, ce que *M. de Gaudemar nous confirme*, (encore que la mise en place des modules, en particulier au second semestre, risque de modifier sensiblement l'emploi du temps hebdomadaire, sinon le service même des professeurs !)

II / qu'il y a « volonté d'améliorer l'existant » :

- souci d'une meilleure orientation des élèves (choisie et raisonnée). On ne peut qu'y souscrire, mais avec la **conséquence d'un conseil supplémentaire** (4 au lieu de 3), soit d'une **charge de travail supplémentaire**.

- possibilité donnée à l'élève de se réorienter. *M. de Gaudemar insiste sur ce point qui est un des fondements de la réforme, afin de ne pas enfermer les élèves dans des « filières » tubulaires.*

- accompagnement personnalisé renforcé, et obligatoire : soutien, aide méthodologique, conseils d'orientation, travaux interdisciplinaires, expertise (= approfondissement)

III / **pas a priori contre la « semestrialisation »**, étant admis que le découpage actuel n'est pas satisfaisant (premier « trimestre » de quatre mois, deuxième de trois, et dernier de deux, mité de congés - mois de mai - et malgré la « reconquête » du mois de juin).

IV / **pas a priori contre les « modules »**, mais les problèmes de mise en place et de fonctionnement de ces modules nous interpellent fortement.

D'où les questions qui nous préoccupent, et sans jouer les Cassandre :

1 / Crainte (récurrente et fondée sur le passé récent) d'un **abaissement généralisé des exigences** (réductions horaires des disciplines). *M. de Gaudemar récuse évidemment cette crainte.*

2 / **30 heures élève réparties** : - à 70 % (21 heures) pour les enseignements généraux (**horaires par discipline à définir**). **Quel sera l'impact sur les services et les postes ?**,

- à 20 % (6 heures) pour les enseignements complémentaires ou de découverte,

- à 10 % (3 heures) pour l'accompagnement obligatoire.

M. de Gaudemar fait valoir que l'on est passé d'un projet à 27 heures - élève (« norme » européenne) à 30 heures, et une répartition 70 / 20 / 10 contre 60 / 25 / 15 .

On comprend :

Enseignements généraux : horaire et emploi du temps (élèves et professeurs) fixés pour l'année.

M. de Gaudemar confirme.

Accompagnement : emploi du temps fixé pour l'année pour l'élève (plage horaire), sans doute en fin de journée ou samedi matin (?). Choix des élèves en fonction de leurs « besoins », pouvant changer tout au long de l'année et être modulé en fonction des 3 heures : par exemple 2 heures de soutien dans une discipline + 1 heure d'expertise dans une autre (cette dernière étant « pérennisée » sur l'année - serait-ce possible ?) et les 2 autres variant au gré des résultats ?

C'est a priori gérable, mais implique une **réorganisation permanente des services des professeurs qui assureront cet accompagnement** (coïncidence avec l'emploi du temps des élèves, ou alors plages fixes pour le professeur et adaptation des élèves à ces plages ?).

Modules : pour l'instant on a l'existence de **4 domaines** (plutôt « **familles** » pour *M. De Gaudemar*) **définis** :

- de manière générale : Humanités, Sciences, Science de la société, Technologies

- avec à l'intérieur des **modules** (par ex. Latin-Grec, Physique ou SVT...). **La liste n'est pas définitive** (cf. *Droit, Hôtellerie...*). Chaque module est choisi par l'élève pour un semestre. L'élève doit choisir 2 modules par semestre.

Question : Sur le choix des modules ? Avant la rentrée pour les 2 modules du 1^{er} semestre ? A la fin du 1^{er} semestre pour les 2 modules du 2^d semestre ?

Réponse : *Question tranchée pour les 2 modules du 1^{er} semestre : le choix devra être fait avant la rentrée.*

Nous faisons préciser à M. de Gaudemar qu'il faudra une information très claire pour les élèves et les familles, en fin de Troisième, face à ce nouveau dispositif. Il nous répond que les dispositions seront évidemment prises en ce sens au plus tôt. En revanche, il y a un débat sur le choix des 2 modules du 2^d semestre : certains souhaitent que le choix soit effectué en même temps (avant la rentrée) que celui des 2 modules du 1^{er} semestre, avec l'argument de l'organisation des emplois du temps dès le début de l'année. D'autres défendent le choix en fin de 1^{er} semestre, conforme à la liberté laissée à l'élève de se déterminer en cours d'année en fonction de son vécu avec les modules du 1^{er} semestre.

Question : Y-aura-t-il possibilité de choisir 2 modules dans la même « famille » ? Ou obligation de choisir les 2 modules dans 2 « familles » différentes ? Et y-aura-t-il obligation de choisir 4 modules différents sur l'année ?

Réponse : *Décision non arrêtée, mais on semble pencher (Ministre) : vers la possibilité de choisir les 2 modules dans la même « famille », ou vers la « liberté » de choix, donc ne pas imposer l'obligation de 4 modules différents. La discussion reste ouverte à ce sujet.*

Question : L'élève pourra-t-il reconduire au 2^d semestre le (ou les 2) module(s) pris au 1^{er} semestre ?

Réponse : Oui, en l'état de la réflexion. M. de Gaudemar reconnaît qu'il y a des arguments pour toutes les propositions (liberté de choix, problèmes d'organisation). Certains défendent fermement l'obligation de 4 modules différents (« exploration »). D'autres avancent liberté du choix, cohérente avec le propos de la réforme. Nous suggérons qu'en cas d'obligation, elle ne porte que sur celle de prendre un module ouvrant sur les voies technologiques.

Finalement les questions tournent autour des **choix possibles des élèves** pouvant conduire au « papillonnage » (on va toucher à tout, pour voir) ou à la spécialisation précoce (par ex pour une élève littéraire ou scientifique qui prendrait 2 modules dans le même domaine (« famille ») au 1^{er} et au 2^d semestre + un accompagnement d'expertise (approfondissement) dans ces modules, soit 9 heures de plus toute l'année pour renforcer au maximum ses compétences dans la voie choisie ?).

Toutes les combinaisons possibles sont envisageables et, sauf à cadrer cela de manière très directive (mais alors où est la liberté de choix de l'élève ?), on aboutit inéluctablement à des **problèmes de mise en place (organisation)** qui seront sources de **multiples réunions et probablement de tensions**, sans parler du **casse-tête pour les emplois du temps**, peut être fixés - et fixes - dès le début de l'année pour le premier semestre, mais nécessairement à réviser pour le second semestre par suite des choix des élèves (la semaine intermédiaire devrait sans doute y pourvoir, entre autres).

Nous voyons là une **source majeure de difficultés** que l'autonomie des établissements ne saurait pallier (même s'il est dit que cette autonomie devrait permettre de mieux gérer la part modulaire de l'enseignement). En gros, sous entendu : « débrouillez-vous ».

M. de Gaudemar se montre très optimiste sur les problèmes d'organisation, qu'il paraît vouloir minimiser. Les chefs d'établissement seraient, d'après lui, aptes à gérer ces problèmes. Il reconnaît toutefois que la mise en place de cette nouvelle Seconde risque d'être un peu cahoteuse. Il pense que cela ne devrait pas avoir de graves répercussions sur les services et emplois du temps des professeurs.

Ce remaniement de l'emploi du temps des professeurs (et peut être aussi des élèves), la « nouvelle organisation du temps scolaire » voulue par le Ministre, nous paraît, pour notre part, extrêmement inquiétant par ses incidences sur les conditions de travail des professeurs (titulaires et TZR), mais peut être est-ce là un objectif inavoué de la réforme que de « casser » (en partie pour le moment) le temps de service des professeurs dans l'établissement pour les amener à être disponibles en permanence sur place, au gré des besoins et des choix des élèves.

Il n'est d'ailleurs nullement caché que la **réforme entraînera des conséquences inéluctables sur le métier et la formation des professeurs.**

Au-delà de ces questions et remarques notre inquiétude va aussi vers les risques (effets pervers) que peut générer un tel système, in abstracto intellectuellement intéressant, par exemple dans la création de **disparités entre les établissements, débouchant sur des inégalités probables, alors qu'on veut les réduire.**

Nous plaçons pour la diversification et la nécessité de tenir compte de la réalité des aptitudes et des niveaux des élèves, tous ne pouvant avoir le même enseignement. M. de Gaudemar répond que la réforme vise à répondre à cette attente en multipliant les possibilités de choix et de réorientation des élèves.

Quid dans ce contexte de la mise en place, **partout, de filières d'excellence.** Comment y parviendra-t-on ?

M. de Gaudemar déclare que, là aussi, le système modulaire permettra de répondre à ce besoin.

Quid du choix des modules par les élèves, avant la rentrée et, a fortiori, en fin de 1^{er} semestre ? Si c'est sur la discipline, rien à dire, si c'est en fonction de la réputation du professeur, ce peut être beaucoup plus pervers.

Réponse : On n'évitera probablement pas ce problème, mais il faut l'accepter.

Quid de celui qui n'aurait pas de « clients » ? Par ex. en SES ou toute autre option en module, soit en début d'année, soit à partir du second semestre ? Soit toute l'année, mais sans qu'on puisse préjuger en début d'année qu'il n'aura rien à faire au second semestre ! Complément de service (dans la même ville !) ? Carte scolaire ?

Réponse : M. de Gaudemar ne croit pas à cette éventualité. Sinon ce sera probablement de l'accompagnement, on envisage des missions autres que d'enseignement. Pas de carte scolaire en cours d'année. Complément de service : réponse éludée.

Quid des programmes pour les enseignements généraux et les modules ? Pour ces derniers, selon la nature des choix y aura-t-il des programmes différents pour le 1^{er} et le 2^d semestre ?

Réponse : Les programmes sont en cours d'élaboration pour les enseignements généraux. Pour les modules : programmes différents pour chaque semestre.

Interrogation alors sur les disparités de niveau des élèves dont certains auront fait deux semestres d'un même module et d'autres qui le commenceront. Cela pose le problème de la constitution des groupes de niveau ou d'une hétérogénéité difficile à gérer ? Le problème se retrouvera nécessairement en Première. Comment se fera la décision d'orientation en fin de Seconde ? Uniquement sur la base des modules choisis en Seconde ? **Quid** des enseignants qui interviendront dans les enseignements généraux et les modules ? Tout ou partie ? Qui choisira ou nommera ?

Réponse : On fera confiance aux chefs d'établissement pour répartir les tâches.

Quid enfin de la revalorisation « morale » (?) et « matérielle » des collègues enseignant en lycée ? Nous pourrions éventuellement l'accepter en contrepartie de conditions de travail transformées, à condition que notre métier ne soit pas dénaturé, mais nous pensons aussi aux **collègues enseignant en collège qui y ont droit également.**

En conclusion il nous semblerait raisonnable de **revoir la réforme en cours, quitte à en différer la mise en œuvre prévue pour la rentrée 2009 (moratoire). Avancer à marche forcée comporte des risques majeurs dont les conséquences seraient lourdes quand on sait que toute réforme dans l'Education se fait sur du « vivant » et doit donc être « modérée » pour ne pas déstabiliser le corps social de manière irréparable.**

Réponse : pas question de moratoire qui ne servirait à rien, sinon perdre du temps. M. de Gaudemar indique le processus est évolutif mais se montre partisan d'une mise en place rapide, quitte à affronter quelques difficultés momentanées.

Schématiquement, **plutôt les forceps que l'accouchement sans douleur !**

Sans vouloir jouer les oiseaux de mauvais augures, un petit aperçu de ce qui pourrait nous attendre :

- de médiocres résultats (sauf sur le plan financier pour l'État, évidemment) en conséquences de bonnes intentions (la réussite de tous les élèves), par un abaissement du niveau général des connaissances et de la formation dans un lycée « modulé », sans qu'ait été remis en cause le collège, source et creuset de l'échec scolaire,
- le maintien de l'absurdité de « l'élève au centre »,
- la dégradation de nos conditions de travail découlant des complications d'organisation liées aux modules, avec multiplication des réunions et tensions prévisibles,
- les inégalités croissantes entre les établissements, suite aux effets pervers de l'autonomie érigée en principe,
- le sacrifice d'une école publique républicaine ne parvenant plus à dégager elle-même les élites et à jouer en même temps son rôle d'ascenseur social pour les plus défavorisés.

Face aux inquiétudes suscitées par la mise en place, à marche forcée, de la réforme et les conséquences qui pourraient en découler pour les personnels et la qualité de l'enseignement, le S.I.A.E.S. et le SIES ont décidé d'appeler à l'action (grève et manifestation) le Jeudi 20 novembre 2008. Ils ont diffusé un communiqué en ce sens (voir ci dessous) le 9 novembre et participé à Marseille à la manifestation organisée à l'appel de toutes les organisations syndicales.

Bien que peu portés à appeler à une grève d'un jour, le S.I.A.E.S. et le SIES - CAT estiment qu'il est de leur devoir syndical d'être solidaires, comme cela fut le cas contre les décrets de Robien, la réforme des retraites et la réforme Allègre, face à une situation et à des perspectives dont les conséquences pèsent et pèseront fortement sur l'ensemble des personnels.

Dans ces conditions, le S.I.A.E.S. et le SIES - CAT ont décidé de se joindre à cette journée d'action et d'appeler tous leurs adhérents et sympathisants à y participer.

Ils retiennent en particulier les points suivants comme déterminants de leur décision :

- ▶ les suppressions de postes entraînant la dégradation des conditions de travail, donc de la qualité de l'enseignement, d'un très grand nombre de personnels, avec comme conséquences, entre autres :
 - l'alourdissement des effectifs par classe,
 - la multiplication des « services partagés » sur deux ou trois établissements, précarisant tout autant les titulaires en poste fixe que les TZR,
 - le recours croissant à des contractuels et des vacataires, en lieu et place de professeurs recrutés par concours.
- ▶ la réforme du lycée en cours, à marche forcée, qui en l'état :
 - ne garantit en rien l'amélioration du service public d'instruction et d'éducation au profit de tous les élèves,
 - mais engage en revanche une transformation radicale des conditions de travail des personnels, sans aucune contrepartie effective en matière de revalorisation salariale de l'ensemble de ces personnels.

Nous avons également appelé à la grève le 20 Novembre 2008 :

- sur le respect du Droit Syndical,
- sur le respect intégral des garanties statutaires,
- sur l'abandon de la réforme du lycée en l'état, basée sur la signature des 16 points de convergence, et la mise en place d'un moratoire jusqu'à la rentrée 2010 permettant de proposer une réforme garantissant un maintien du niveau d'exigence disciplinaire, le statut des différentes catégories de personnels et plaçant la transmission des savoirs et savoir-faire au centre du système.

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE 2009

Nos adhérents stagiaires IUFM ont automatiquement été destinataires d'un numéro hors série spécial INTER. Tout collègue souhaitant recevoir le hors série Mouvement INTER du « *Courrier du S.I.A.E.S.* » doit en faire la demande en contactant :

Jean Baptiste Verneuil 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille
04 91 34 89 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

Le hors série Mouvement INTER du « *Courrier du S.I.A.E.S.* », les barres 2007 et 2008 (données indicatives !), les tables d'extension et la table des académies limitrophes sont en téléchargement sur notre site internet www.siaes.com

Réunions Mouvement INTER Académique :

(Consulter régulièrement notre site internet pour davantage de précisions : www.siaes.com)

- Mercredi 19 Novembre 2008 Lycée Saint Charles Marseille 14h00 - 17h00 (salle à déterminer)
- Mercredi 26 Novembre 2008 IUFM Marseille Canebière 12h00 - 13h30 / Lycée Saint Charles Marseille 14h30 - 17h00 (salles à déterminer)
- Mercredi 3 Décembre 2008 IUFM Aix en Provence 12h00 - 14h00 (salle à déterminer)

Pour toute question relative au mouvement INTER :

Jacques Mille ☎ 133 rue Jaubert 13005 Marseille ☎ 04 91 42 18 55 📞 06 76 58 63 47 ✉ jacques.mille2@wanadoo.fr

Jean-Baptiste Verneuil ☎ 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📞 06 80 13 44 28

✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

Frédéric Bogeve ☎ Chemin de la Tuilière 84330 Modène ☎ 04 90 62 30 61 ✉ frederic.bogey@tele2.fr

Le S.I.A.E.S ne touche aucune subvention et ne vit que des cotisations de ses adhérents.

Soutenez notre action, rejoignez le S.I.A.E.S. !

VOTE par CORRESPONDANCE

Certains personnels votent OBLIGATOIREMENT par correspondance :

- Personnels de l'enseignement supérieur
- Personnels exerçant dans l'enseignement privé sous contrat
- Personnels en CLM, CLD, congé administratif, congé de formation professionnelle, congé de maternité / paternité, congé parental, réadaptation, réemploi...

Le matériel (professions de foi, bulletins de vote, enveloppes, consignes) a été adressé directement à ces personnels par le Rectorat. Il doit y être retourné dans les meilleurs délais.

IMPORTANT :

La possibilité de voter par correspondance est donnée à tout électeur, par exemple si vous n'avez pas cours le mardi 2 décembre, ou si vous ne pouvez être dans l'établissement le jour du vote. Il vous suffit de demander le matériel de vote au secrétariat de l'établissement où vous êtes inscrit(e) en tant qu'électeur / électrice, et de suivre les consignes données.

Le vote doit se faire OBLIGATOIREMENT par la VOIE POSTALE et être réceptionné dans l'établissement au plus tard le mardi 2 décembre, avant 17h00.

Pas de vote par dépôt ou par procuration.

A SAVOIR :

Tout vote par correspondance peut être remplacé par un vote direct, à l'urne, dans l'établissement le jour même du scrutin (mardi 2 décembre). Dans ce cas le vote direct annule le vote par correspondance, ce qui doit être signalé par le président de la section de vote.

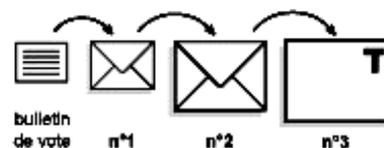
NB :

Bien suivre le « mode d'emploi » pour les DEUX VOTES :

CAPA : bulletin bleu **CAPN** : bulletin blanc

NE PAS SE TROMPER d'ENVELOPPE !

CAPA : enveloppe bleue **CAPN** : enveloppe blanche



- Insérer le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1 sans la cacheter et sans y porter la moindre mention ou signe distinctif. Sinon annulation du vote !

- Insérer l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2. Il est OBLIGATOIRE de cacheter et de signer l'enveloppe n°2. Sinon annulation du vote !

- Insérer l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 et postez-la au plus vite.

Effectuez cette opération pour la **CAPA** et la **CAPN**

NE PAS OUBLIER de PORTER toutes les mentions nécessaires et de signer et cacheter l'enveloppe adressée au président de la section de vote.

NE PAS mettre dans l'enveloppe, la profession de foi ou la liste des candidats, mais **UNIQUEMENT** le BULLETIN DE VOTE ad hoc, sans rature, ni panachage ce qui annulerait votre vote !

La photocopie du bulletin de vote n'est pas recevable.

ENVOYER votre vote le plus rapidement possible, par la voie postale, en vous souvenant que la Poste a parfois des lenteurs qui peuvent être préjudiciables ! C'est la RECEPTION dans la section de vote qui compte (mardi 2 décembre, avant 17h00) et NON le cachet de la Poste.

Remerciements aux 343 collègues de l'académie (et d'autres académies pour les listes nationales) qui ont favorablement répondu à notre appel pour figurer sur les listes du S.I.A.E.S., du SIES et du SAGES, et grâce à qui nous avons pu constituer des listes complètes et équilibrées.

Il nous fallait 143 noms, ce qui explique que tous n'aient pu être retenus.

Que tous reçoivent ici le témoignage de notre reconnaissance pour le geste accompli et le soutien qu'ils nous ont apporté, en particulier celles et ceux que nous avons pu faire figurer sur nos listes nationales.

Si vous avez des questions supplémentaires.

Si vous rencontrez un problème pour voter par correspondance.

Si vous constatez une anomalie quant à l'affichage des professions de foi et des listes en salle des professeurs.

Contactez nos responsables (voir organigramme page 16)

Si vous constatez une anomalie le jour du vote.

Si vous rencontrez un problème pour voter le jour du scrutin.

LE JOUR DU VOTE, contactez nous immédiatement aux numéros suivants :

06 76 58 63 47

06 80 13 44 28

06 30 58 86 54



Lettre ouverte aux 70 % des professeurs qui ne sont pas syndiqués... et aux 35 % qui s'abstiennent en général.

Chère, cher collègue,

Vous êtes appelé(e) le 2 décembre 2008 à voter pour élire les représentants des personnels aux CAPA et CAPN. Par la même occasion les suffrages obtenus par chaque syndicat détermineront sa représentativité tant au plan académique que national. Celles et ceux que vous élirez, si vous votez, ou laisserez élire, si vous vous abstenez, représenteront durant 3 ans au moins tous les personnels, qu'ils soient syndiqués ou non. VOUS, par conséquent.

Or vous êtes l'un ou l'une parmi les 70 % de professeurs qui ne sont pas syndiqués (eh, oui !) ou parmi les 35 % qui risquent de s'abstenir le jour du vote, ce qui est votre libre choix, pour des motifs qui vous sont propres.

Abstentionniste,

- vous ne vous sentez pas concerné(e) par le syndicalisme et par ces élections.
- vous faites aveuglément confiance à l'Administration ... qui ne saurait se tromper (hum !!!)
- vous estimez ne pas avoir besoin d'un syndicat pour vous défendre ou défendre vos idées, et vous êtes persuadé(e), de toutes façons, « *qu'un syndicat ça ne sert à rien* »
- vous n'en trouvez aucun selon vos goûts et vos idées, ou les trouvez soit pas assez, soit trop combatifs
- vous avez décrété que « *tous les syndicats sont politisés* », alors que vous revendiquez votre indépendance
- vous avez été syndiqué(e) et déçu(e) par le, ou les syndicats en qui vous aviez cru
- vous pensez que tous les syndicats sont « usés », vous trompent, et se servent de vous au lieu de vous servir. Pire, qu'ils sont responsables, par la cogestion qu'ils pratiquent derrière une agitation revendicative de façade, de vos problèmes et de ceux de l'enseignement
- et vous développez ainsi une aversion, ou une répulsion profonde, pour « tous les syndicats », affichant ou pratiquant même parfois un anti-syndicalisme convaincu, voire militant....

Dans tous les cas, évidemment, vos raisons, personnelles ou idéologiques, de NE PAS VOTER sont tout à fait respectables, même si nous pensons, entre autres, que la « globalisation » qui loge « tous les syndicats » à la même enseigne est certainement abusive, alors qu'une approche plus fine et plus critique serait sans doute bien venue.

Cela vous permettrait peut être de jeter un autre regard sur des syndicats moins connus, tels que le S.I.A.E.S., le SIES et le SAGES, dont la particularité pourrait alors vous apparaître, vous intéresser et, qui sait ? vous amener à voter pour l'un d'entre eux !

Mais laissant de côté les abstentionnistes potentiels nous savons que plus la moitié d'entre vous, quoique non syndiqués, voteront le 2 décembre pour une liste présentée par un syndicat...auquel ils n'adhèrent pas... mais qu'ils soutiendront ainsi néanmoins.

Les raisons de ce choix peuvent être idéologiques, et nous les respectons.

Elles peuvent aussi être dictées par l'habitude... ou par un souci d'économies, car l'adhésion à un syndicat n'est pas donnée (voyez les tarifs de nos concurrents !) et que les temps sont durs, pour un service hypothétique.

Vous comprendrez certainement qu'en disant ceci notre objectif n'est ici :

- ni de vous convaincre de l'utilité d'un syndicat. Encore que...
 - ni de vous pousser à adhérer au syndicat auquel vous donnerez votre voix le 2 décembre
- mais de vous amener à voter ce jour là pour la liste S.I.A.E.S., SIES ou SAGES de votre corps, sans dispersion des voix, en confiance, sur des bases simples :
- le S.I.A.E.S., le SIES et le SAGES ne sont pas des syndicats tout à fait comme les autres et ne sauraient être confondus dans l'opprobre jetée sur « tous les syndicats »,
 - ce sont des syndicats **indépendants** et jeunes, ni politisés, ni usés
 - ce sont des syndicats **strictement professionnels** qui n'ont qu'un objectif : servir les personnels et les défendre, ainsi que défendre des valeurs et une certaine idée de l'enseignement et de l'éducation, sachant que beaucoup de non syndiqués les partagent. Peut être VOUS, d'ailleurs ?

Le S.I.A.E.S. rend dans l'Académie les mêmes services que tous les autres syndicats, pour une cotisation modique (il n'est qu'à comparer !) et ne craint de ce fait personne en matière de rapport qualité-prix !!!

Avec le SIES et le SAGES, il peut rendre les mêmes services que d'autres au plan national, si nécessaire.

De plus le SIES vient d'être reconnu « représentatif » au niveau national par le Ministère et présentera donc des listes chez les Certifiés et les Professeurs et CE d'EPS, mais si l'essai a été réussi, faut-il encore le transformer en obtenant le maximum de suffrages.

Aussi, plus que d'autres, le S.I.A.E.S., le SIES et le SAGES ont-ils besoin d'un maximum de voix.

L'enjeu des élections du 2 décembre est important pour tous les syndicats, mais plus encore pour ceux que nous représentons : S.I.A.E.S., SIES et SAGES qui ne bénéficient d'aucun sigle national porteur, d'aucune rente de situation, d'aucune aide... sinon celle que les électeurs, VOUS peut être, voudront bien leur apporter.

Et dans ce scrutin où chaque voix va compter, VOTRE VOIX pourra leur être précieuse, car ce sera finalement VOUS, la MAJORITE des NON SYNDIQUES, qui ferez la différence par les suffrages que vous apporterez à tel ou tel syndicat et, nous l'espérons ... au S.I.A.E.S., au SIES et au SAGES, évidemment.

En votant le 2 décembre, pensez au S.I.A.E.S., au SIES et au SAGES, et rompez avec la routine et le conformisme syndical. Et si vous votez pour nous : **MERCI d'avance.**

Jacques Mille

Secrétaire Général

Mademoiselle Madame Monsieur

NOM (en majuscules) :
Prénom :
Nom de jeune fille :
Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :
ADRESSE :
Commune : Code postal :
Tél. fixe : Tél. portable : Fax :

Courriel :@.....
Le courriel est important pour recevoir nos publications et communiqués.

Discipline :
Corps : Echelon : Classe normale Hors classe

ETABLISSEMENT :
Commune :

TZR Zone de remplacement :
Etablissement de rattachement :
Affectation à l'année :

Stagiaire IUFM ou en situation Retraité(e)
 Autre situation

Cotisation de euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire CCP
Signature :

SOMMAIRE

Page 1 : Editorial : D'une élection à l'autre du S.I.A.E.S. au SIES
Page 2 : Le SIES - CAT nouveau venu dans l'arène électorale
Page 3 : Récapitulatif des listes - En provenance...
Page 4 : Les Commissions Paritaires : à quoi ça sert ? - IUFM résultat élection au CPVE
Pages 5 à 9 : Elections professionnelles : AGREGES, CERTIFIES, Profs et CE d'EPS : Revendications et listes académiques
Pages 10 à 13 : Réforme du lycée - Audience Recteur De Gaudemar
Pages 14 : Vote par correspondance - Anomalies - Remerciements
Page 15 : Lettre ouverte aux non syndiqués et aux abstentionnistes
Page 16 : Cotisations / Adhésion / Organigramme

Ce journal et son envoi ont été réalisés par des professeurs après leurs journées de travail. Nos publications ne sont pas imprimées sur du luxueux et peu écologique papier glacé.

Les frais de fonctionnement engagés correspondent aux besoins réels du S.I.A.E.S. pour vous servir et défendre notre conception de l'enseignement.

Ainsi, nous vous proposons des cotisations réduites.

Si vous partagez notre conception du syndicalisme, rejoignez nous !

Dispensé de timbrage

S.I.A.E.S.
133 Rue Jaubert
13005 MARSEILLE

Déposé
le 24 Novembre 2008

ROGNAC CTC



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G Marseille

l'adresser au trésorier : Jean-Baptiste VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

Possibilité de paiement fractionné : Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée au verso.

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse. Mi-temps : 3/4 de la cotisation

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire,
pour tout renseignement, information, aide...

Cotisations 08 / 09	Du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	Du 7 ^{ème} éch. classe normale au dernier éch. hors classe
Agrégés	76 €	98 €
Certifiés, Profs et CE EPS, CPE, PLP, PEGC, AE	65 €	86 €
Stagiaires IUFM et situation	35 €	
MA - Contractuels 48 €	Vacataires, Ass éduc/péda 32 €	Retraités 32 €

Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jacques MILLE	133 Rue Jaubert 13005 Marseille 04 91 42 18 55 06 76 58 63 47 jacques.mille2@wanadoo.fr
Secrétaire adjoint	Jean Paul GARCIN	La Renardière III Bat Q 13170 Les Pennes Mirabeau + Fax : 04 42 02 66 77 jean-paul.garcin2@wanadoo.fr
Trésorier Responsable IUFM + problèmes juridiques	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
Commissaires paritaires "Agrégés"	Frédéric BOGEY Marie-Françoise LABIT	Chemin de la Tuilière 84330 Modène 04 90 62 30 61 frederic.bogey@tele2.fr Av. P. Brutus Les moulins des Cadeneaux 13170 Les Pennes Mirabeau 04 91 65 71 87
Commissaire paritaire et responsables "Certifiés"	Alain FRETAY Jean-Baptiste VERNEUIL Fabienne CANONGE	Contactez Jacques Mille, Jean-Baptiste Verneuil ou Fabienne Canonge.
Trésorier adjoint Responsable TZR + Ens. artistiques	Fabienne CANONGE	26 Av. L. Enjolras 13380 Plan de Cuques 04 91 07 36 97 fabienne.canonge@siaes.com
Secrétaire exécutif Délégué EPS	Jean Luc BARRAL	10 Le Panorama 13112 La Destrousse 04 42 62 55 01 annejeanlucbarral@free.fr
Secrétaire exécutif Site internet	André BERNARD	Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse 04 42 62 97 88 abernard@lunabong.com
Conseiller technique Responsable ZEP - APV - Ambition Réussite	Virginie VOIRIN	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille 04 91 34 89 28 voirin.virginie@orange.fr
Conseiller technique EPS	Christophe CORNEILLE	1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe 04 42 49 41 55 crys@tele2.fr
Correspondant 04 - 05	Farid REMIDI	13 Montée de la Condamine 04510 Mirabeau 04 92 34 78 27 farid.remidi@wanadoo.fr